

Présentation de Virus Protect



- ▶ Constat
- ▶ Qui sommes-nous ?
- ▶ Nos actions
- ▶ Adh rez   l'association

Mars 2020, Arrivée du Covid-19, fermeture des restaurants (entre autres)...

Covid-19, fermeture des restaurants, cinémas, cafés et commerces non essentiels jusqu'à nouvel ordre

© 19:54 - 14 mars 2020



Constat

- ▶ Perte économique
- ▶ Difficulté à renouer avec la clientèle
- ▶ Evolution de l'hygiène

Un plan B, oui, mais pas pour tous...

- ▶ vente à emporter
- ▶ Service de livraison

Coronavirus: fermeture des restaurants à Paris, le jour d'après

Les établissements de la capitale s'organisent, entre anti-gaspillage et vente à emporter, après l'annonce du gouvernement de fermer cafés et restaurants jusqu'au 15 avril.

Par Alice Bosio

Publié le 15 mars 2020 à 18:31, mis à jour le 16 mars 2020 à 14:57



Fermeture des commerces et restaurants : ce que dit l'arrêté ministériel

Dans le texte. L'arrêté du ministère de la Santé précisant les annonces faites par le Premier ministre samedi concernant la fermeture des commerces «non essentiels» et la limitation des rassemblements pour lutter contre l'épidémie de coronavirus a été publié au *Journal officiel* ce dimanche. On y lit notamment qu'«il y a lieu de fermer les lieux accueillant du public non indispensables à la vie de la Nation tels que les cinémas, bars ou discothèques ; qu'il en va de même des commerces à l'exception de ceux présentant un caractère indispensable comme les commerces alimentaires, pharmacies, banques, stations-services ou de distribution de la presse ; que compte tenu de leur contribution à la vie de la Nation, les services publics resteront ouverts y compris ceux assurant les services de transport». Concernant le détail des établissements ne pouvant plus accueillir de public «jusqu'au 15 avril 2020», l'arrêté mentionne : les salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple, les centres commerciaux ; les restaurants et débits de boissons ; les salles de danse et salles de jeux ; les bibliothèques, centres de documentation, les halles d'expositions ; les établissements sportifs couverts ; les musées. Restaurants et bars sont «autorisés à maintenir leurs activités de vente à emporter et de livraison». (Photo Reuters)

Les solutions existantes et immédiates

Les Labels Covid

- ▶ Reprennent au mieux les préconisations gouvernementales
- ▶ Simple charte de bonne conduite
- ▶ Peu de suivi des organismes
- ▶ Concernent les ERP en général

Pourquoi Virus Protect ?

- ▶ Méthodologie issus de L'HACCP, de l'USPH, et de l'ANSES
 - ▶ Intégration des recommandations gouvernementales
 - ▶ Accompagnement et suivi
 - ▶ Des professionnels du métier
 - ▶ L'appui d'un laboratoire
 - ▶ Une veille sanitaire
 - ▶ Spécifique aux métiers de bouche
-
- ▶ *Préserver la santé physique des consommateurs et des salariés*
 - ▶ *Assurer la continuité de l'activité commerciale des métiers de bouche*

Présentation de l'équipe

- ▶ Trois professionnels, amoureux du métier et soucieux de l'avenir de "la restauration hors domicile" et "des métiers de bouche" compte tenu des problématiques sanitaires spécifiques.



▶ Régis



▶ Jean Marie



▶ Sabrina

Nos actions - Des formations à forte valeur ajoutée

Programme 1 :

- ▶ La réception des marchandises
 - ▶ 14 thématiques.
 - ▶ 12 Supports d'affichage accessibles immédiatement.

Programme 2 :

- ▶ L'hygiène du personnel et les procédures de prise de poste
 - ▶ 8 thématiques
 - ▶ 12 Supports d'affichage accessibles immédiatement.

- ▶ Evaluation des acquis en fin de formation.
- ▶ Des modules sont accessibles à distance.
- ▶ Un suivi **régulier** et
- ▶ Un coaching **personnalisé**.

Nos actions - Une certification, gage d'excellence !

- ▶ Une préparation à l'audit;
- ▶ Un entretien préalable en visioconférence;
- ▶ Un accompagnement avec notre laboratoire partenaire;
- ▶ Un bilan sur site par un auditeur intègre;
- ▶ Un compte rendu détaillé.
- ▶ Un kit de communication offert.



Pourquoi avoir fait le choix d'une association ?

- ▶ Accéder aux aides et subventions pour VOUS proposer des produits à moindre coût
- ▶ Mettre à disposition des process clairs et précis
- ▶ Proposer un réel accompagnement aux professionnels subissant une crise importante

Participez à l'évolution d'une association désireuse de faciliter votre tâche au quotidien!

Les avantages

- ▶ 1/ Une association avec de vraies valeurs!
- ▶ 2/ Un espace de communication pour promouvoir votre société sur notre site internet.
- ▶ 3/ Une participation à la vie de l'association.
- ▶ 4/ Et bientôt des vidéos, des liens utiles et tout un tas d'autres surprises...

Comment nous soutenir?

- ▶ Accès immédiat depuis notre site internet :

www.avpf.learnbox.com

Parlons ensemble de votre projet

- ▶ Virus Protect Formation
- ▶ Association loi 1901 à but non lucratif
- ▶ RNA W833007723
- ▶ N° SIREN : 883834012
- ▶ Contact : contactavpf@gmail.com

